



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Développement de l'éolien

Question au Gouvernement n° 3328

Texte de la question

### DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

**M. Jean-Louis Bricout.** Madame la ministre de la transition écologique, ma question concerne le développement anarchique de l'éolien sur nos territoires. Combien de fois faudra-t-il la remettre à l'ordre de jour pour qu'enfin le Gouvernement agisse ? Trop, c'est trop : voilà le sentiment de mes administrés en Thiérache, en Vermandois et, plus largement, dans les Hauts-de-France.

**M. Sébastien Jumel.** Même au Tréport !

**M. Jean-Louis Bricout.** La question n'est d'ailleurs pas d'être pour ou contre l'éolien, mais bien celle de son développement harmonieux sur nos territoires. Car qui pourrait s'opposer à l'idée de créer de l'électricité avec du vent ? Qui oserait penser que nos territoires ne sont pas acteurs de la transition énergétique ?

Trois points posent problème. En premier lieu, le modèle économique : certainement trop bien-disant pour les opérateurs, il conduit à des situations malsaines. Lobbies, conflits d'intérêts : villages et élus se divisent. Deuxièmement, les lieux d'implantation entraînent un phénomène de mitage de nos territoires.

**M. Christian Hutin.** C'est une horreur !

**M. Jean-Louis Bricout.** La Thiérache, c'est une terre de bocage, d'histoire et de combats (*Applaudissements sur divers bancs*) : quand nos terres sont souillées, quand l'éolien entre en confrontation avec les projets territoriaux, culturels ou touristiques, nos concitoyens se sentent méprisés. (« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe LR.) Troisièmement, le partage de la fiscalité se fait aujourd'hui sans règles et génère des injustices.

C'est à ces trois points que doit répondre le Gouvernement. Les textes et règlements sont faits pour être corrigés lorsque les dérives sont flagrantes. Alors, quand nous proposerez-vous de nouveaux outils de zonage, du type des zones de développement de l'éolien ? À quand un meilleur partage de la fiscalité et un nouveau modèle économique ?

Madame la ministre, la Thiérache et le Vermandois ne sont pas le monde des Télétubbies ; c'est la terre du Maroilles. Faites en sorte qu'elle soit respectée ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.* – « Excellent ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)

**M. Pierre Cordier.** On adore le Maroilles !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

**Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique.** Monsieur Bricout, nous partageons les mêmes préoccupations. Nous nous accordons sur deux points : nous avons besoin du développement de l'éolien pour progresser dans la diversification du mix électrique et atteindre l'objectif de 40 % de la production électrique nationale issue d'énergies renouvelables en 2030, et nous pensons que l'éolien est, avec l'énergie photovoltaïque, l'une des technologies les plus matures pour atteindre cet objectif.

Nous nous accordons aussi sur le caractère déséquilibré du développement de l'éolien dans les territoires. Il y a des raisons évidentes : là où il n'y a pas de vent, il est compliqué d'installer de l'éolien.

**M. Pierre Cordier.** Oh, bravo !

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Là où il faut veiller au respect des patrimoines naturels remarquables aussi : il faut à la fois ménager nos paysages et respecter nos objectifs, je pense que nous sommes d'accord sur ce point. Et il s'avère aussi que nous venons de la même région et que, moi-même élue de la Somme, je connais le problème posé par le développement de l'éolien qui, très concentré en certains endroits, peut provoquer un sentiment d'encerclement.

Pour y faire face, nous avons créé un groupe de travail sur le développement harmonieux de l'éolien, réunissant l'ensemble des parties prenantes. Les réunions sont parfois un peu musclées, mais c'est ainsi que l'on peut avancer et trouver des solutions ! Des mesures relatives à la fiscalité et au zonage vont être proposées. Je regrette fortement, pour ma part, que les schémas de développement aient été abandonnés car ils donnaient au moins de la visibilité et des perspectives : on savait où il était possible d'installer des éoliennes. Que ces schémas aient été supprimés est un vrai problème. Et ce sont ceux qui les ont supprimés qui se plaignent aujourd'hui d'un développement anarchique ! (*M. Vincent Thiébaud applaudit.*) C'est un peu drôle...

**Un député du groupe LR.** Où étiez-vous, madame Pompili ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Enfin, je rappelle que la perspective de développement est intéressante, dans la mesure où l'Allemagne dispose de cinq fois plus d'éoliennes par kilomètre carré que la France, le Danemark trois fois plus et le Royaume-Uni deux fois plus. Travaillons ensemble pour que chacun s'y retrouve, nous y arriverons ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. Pierre Cordier.** C'est n'importe quoi ! Comparaison n'est pas raison !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

**M. Jean-Louis Bricout.** Je suis ravi d'entendre ces incantations de ministre, mais je rappelle que l'Assemblée est en train d'examiner le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique, qui simplifie encore les démarches administratives. Cela pose un problème... (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC et GDR.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Bricout](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3328

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Transition écologique

**Ministère attributaire :** Transition écologique

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 septembre 2020](#)